

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 18 JUILLET 2024

Présents : Mmes VENTENAT. MF, MANDON. C, VIALTAIX. M, LABAS. O, SIMON. L, GEAIX. G, Mrs. REINE.V, SAPIN. R, CHEFDEVILLE. D, DESGRANGES. R, DEVESSIER. P.

Absents : Mrs. PEYRAUD. C et BENQUET. C.

Excusés : Mrs. DEMENEIX. T et ROUSSEL. C.

Pouvoirs : Mr. ROUSSEL. C à Mr. CHEFDEVILLE. D, Mr. DEMENEIX. T à Mr. DESGRANGES. R.

Secrétaire de séance : Mme GEAIX. G.

Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour, la présentation des devis du programme de voirie 2024. Le conseil accepte cette modification.

Madame le Maire met au vote l'approbation du procès-verbal de la séance du 06/06/2024. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

POINT SUR LES DOSSIERS DETR

Construction de la halle :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le dépôt d'un dossier de demande de DETR 2024 dans le cadre de la construction d'une halle sur la Place du Marché. Cette action pourrait s'inscrire dans la rubrique 14 « Développement économique, social, environnemental, culturel et touristique ».

Le financement s'établit comme suit :

➤ Montant des travaux	52 646.43 € H.T
➤ DETR 40%	21 058.57 € H.T
➤ Région 35 %	18 426.25 € H.T
➤ Autofinancement	13 161.61 € H.T

Le solde, 13 161.61 € H.T sera inscrit au budget 2024 et financé par prélèvement sur le budget communal au 231 – 14.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver le plan de financement DETR définitif ci-dessus pour la construction d'une halle,
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

Cette délibération annule et retire la délibération n° 2023/63.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

Madame le Maire présente au conseil municipal les devis reçus concernant la construction de la halle sur la Place du Marché, dont voici le récapitulatif ci-dessous :

COMPARATIF DEVIS HALLE

	CHARPENTE		COUVERTURE		TOTAL	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
VIVA CONSTRUCTION BOIS	28 539,69 €	34 247,63 €	24 681,36 €	29 617,63 €	53 221,05 €	63 865,26 €
SAINTEMARTINE	28 032,85 €	33 639,42 €	19 046,53 €	22 855,84 €	47 079,38 €	56 495,26 €

	VARIANTE CHARPENTE		COUVERTURE		TOTAL	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
VIVA CONSTRUCTION BOIS	25 227,99 €	30 273,59 €	24 681,36 €	29 617,63 €	49 909,35 €	59 891,22 €
SAINTEMARTINE	23 959,21 €	28 751,05 €	19 046,53 €	22 855,84 €	43 005,74 €	51 606,89 €

		VIVA CONSTRUCTION BOIS	SAINTEMARTINE
FRAIS ANNEXES (Gestion technique, échafaudage, déchets...)	HT	7 942,80 €	1 438,95 €
	TTC	9 531,36 €	1 726,74 €
CHARPENTE + FERRURES	HT	10 148,20 €	14 642,61 €
	TTC	12 177,84 €	17 571,13 €
SOUS-TOITURE	HT	12 402,69 €	9 972,45 €
	TTC	14 883,23 €	11 966,94 €
COUVERTURE	HT	18 342,80 €	15 798,29 €
	TTC	22 011,36 €	18 957,95 €
ZINGUERIE	HT	4 384,56 €	2 842,04 €
	TTC	5 261,47 €	3 410,45 €
TOTALS	HT	53 221,05 €	44 694,34 €
	TTC	63 865,26 €	53 633,21 €
CONRE-VENTEMENTS	HT	- €	2 385,04 €
	TTC	- €	2 862,05 €
TOTALS	HT	53 221,05 €	47 079,38 €
	TTC	63 865,26 €	56 495,26 €

différence de prix lamellé/collé

		VIVA CONSTRUCTION BOIS	SAINTEMARTINE
FRAIS ANNEXES (Gestion technique, échafaudage, déchets...)	HT	7 942,80 €	1 438,95 €
	TTC	9 531,36 €	1 726,74 €
CHARPENTE + FERRURES	HT	10 148,20 €	14 642,61 €
	TTC	12 177,84 €	17 571,13 €
VARIANTE SOUS-TOITURE	HT	9 090,99 €	5 898,81 €
	TTC	10 909,19 €	7 078,57 €
COUVERTURE	HT	18 342,80 €	15 798,29 €
	TTC	22 011,36 €	18 957,95 €
ZINGUERIE	HT	4 384,56 €	2 842,04 €
	TTC	5 261,47 €	3 410,45 €
TOTALS	HT	49 909,35 €	40 620,70 €
	TTC	59 891,22 €	48 744,84 €
CONRE-VENTEMENTS	HT	- €	2 385,04 €
	TTC	- €	2 862,05 €
TOTALS	HT	49 909,35 €	43 005,74 €
	TTC	59 891,22 €	51 606,89 €

Rénovation énergétique la Poste :

Madame le Maire présente au conseil municipal les travaux de rénovation énergétique de la poste :

Commune de MERINCHAL			
Rénovation énergétique du bâtiment de La Poste			
Dépenses		Recettes	
Remplacement des menuiseries	15 213,01 €	ADEME (Fonds Chaleur)	12 600,00 €
Isolation des combles	195,03 €	DETR 50%	23 331,48 €
Installation d'une VMC	888,33 €		
Installation d'une chaufferie biomasse	30 366,59 €		
		Autofinancement	10 731,48 €
TOTAL	46 662,96 €	TOTAL	46 662,96 €

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le dépôt d'un dossier de demande de DETR 2024 dans le cadre de la réfection énergétique du bâtiment de la Poste.

Le financement s'établit comme suit :

➤ Montant des travaux	46 662.96 € H.T
➤ ADEME	12 600.00 € H.T
➤ DETR 50%	23 331.48 € H.T
➤ Autofinancement	10 731.48 € H.T

Le solde, 10 731.48 € H.T sera inscrit au budget 2024 et financé par prélèvement sur le budget communal au 231- 85.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver le plan de financement DETR ci-dessus pour la rénovation énergétique du bâtiment de la Poste,
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

Cette délibération annule et retire la délibération n° 2024/35.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée l'importance de participer aux réunions notamment du Syndicat Est Creuse, pour permettre à la commune d'avoir connaissance du panel de subventions possibles. Elle rappelle l'accompagnement dont la commune a bénéficié dans la cadre du dossier de demande d'aide auprès de la Région pour la construction de la halle et le montage de dossier pour la rénovation énergétique de la Poste. Madame le Maire informe également le conseil municipal de l'octroi de l'aide ADEME, fonds chaleur, pour la Poste, qui aurait été perdu sans l'intervention auprès de la sous-préfète pour passer le dossier en DETR.

Monsieur SAPIN demande s'il est prévu la mise en place de rideau sur la halle pour protéger du vent et des intempéries, sur les côtés. Madame le Maire explique que cela n'est pas prévu sur le projet initial mais qu'à l'usage cela pourrait être envisagé par la suite.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les enveloppes budgétaires prévues pour ces deux opérations : 94 000€ pour la rénovation énergétique de la poste et 85 000€ pour la construction de la halle.

Etant donné que ces enveloppes ne seront pas consommées, elle propose d'avancer sur le projet de chauffage à l'église. Monsieur DESGRANGES explique que le Syndicat Est Creuse devrait prochainement rendre un estimatif du coût des travaux pour l'installation de radiateurs électriques. Il précise que le coût le plus élevé émanera certainement de la neutralisation de la cuve et le bouchage de la cheminée.

DEVIS JEU ET AGRES

Madame SIMON présente au conseil municipal les devis afférents à l'aire de jeu du camping et des agrès. Elle explique que la commission s'est réunie plusieurs fois pour discuter de ceux-ci. Voici ci-dessous le tableau comparatif :

	PARTENAIRE EQUIPEMENT	MEFRAN
Type de matériaux	Jeu : inox + Pehd Agrès : inox	Jeu : acier galvanisé + Pedh Peinture époxy Agrès : acier galvanisé Peinture thermolaquée
Tranche d'âge	3-12 ans	1-6 ans
Nombre de jeux inclus dans le jeu	9	2
Garanties	10 ans	2 ans
Origine	France et Europe	France
Prix du jeu	10.573,25€ HT 12.687,90€ TTC	10.063,00€ HT 12.075,60€ TTC
Prix des agrès	13.205,00€ HT (pour 9) 15.846,00€ TTC	8.700,00€ HT (pour 3) 10.440,00€ TTC
TOTAUX	23.778,25€ HT 28.533,90€ TTC <i>Remise proposée pour achat des 2 : 877,00€ HT</i> Soit 22.901,25€ HT 27.481,50€ TTC	18.763,00€ HT 22.515,60€ TTC
Variante fourniture gravillon 8,5m3 gravier rond 4/8	2.200,00€ HT 2.640,00€ TTC	
	Avant dernière remise : 30.121,50€ TTC Après dernière remise : 28.681,50€ TTC	

Après discussion, le choix se porte sur l'entreprise Partenaire Equipement en raison des caractéristiques techniques et des matériaux. Madame le Maire indique qu'elle trouve que trois agrès

seraient suffisants. Plusieurs conseillers indiquent qu'il est nécessaire d'avoir une gamme développer pour éviter la lassitude des utilisateurs et permettre un choix varié. Madame le Maire évoque les fonds ANS dont nous avons précédemment bénéficié pour le city stade. Elle demande que la possibilité de subventions soit prise en compte.

Monsieur CHEFDEVILLE expose à l'assemblée, le voilage des lames du city stade sur la partie donnant côté jardin. Il est proposé de reprendre contact avec Agorespace afin de trouver une solution pérenne.

AMENAGEMENT BIBLIOTHEQUE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la suspension du service de bibliothèque départementale. Elle explique qu'il est désormais nécessaire de penser à un réaménagement de ce lieu notamment avec les livres communaux restants mais également pour permettre l'accueil éventuel du Relais Petite Enfance. Dans un premier temps, un tri va être effectué par une personne de la commune en résidence secondaire qui a proposé de son temps puis dans un second temps un espace pour le RPE pourrait être créé. En effet, le RPE débutera ses ateliers dans la salle des associations du mois de septembre au mois de décembre. Il serait donc intéressant que celui-ci puisse intégrer la bibliothèque à partir de janvier.

Le conseil municipal approuve cette proposition.

TRAVAUX RESEAU D'EAU : LA VERNEDE

Monsieur CHEFDEVILLE rend compte au conseil municipal d'une réunion portant sur les travaux de réfection de canalisations d'eau prévu sur le village de la Vernède. Etaient présents : le SIAEPA, MCR, Véolia, l'UTT et la SOCAMA. Ces travaux s'étendront depuis la station-service jusqu'à la sortie de la Vernède ainsi que sur une partie du réseau montant vers le village de Serre. Ils commenceront le 09 septembre 2024 et dureront environ 4 mois. Un alternat sera mis en place et la route pourra éventuellement être barrée.

Au total, il sera fourni et posé :

- 550 ml de canalisations PVC Ø 125
- 1 135 ml de canalisations PVC Ø 75
- 460 ml de canalisations PVC Ø 50 (antenne La serre)
- 4 ventouses
- Reprise jusqu'au compteur existant de 30 branchements

Le coût des travaux s'élève à 271 716.50 € HT avec 50% de subvention de l'Agence de l'Eau, 10% du Département et 20% de DETR.

DELEGUES DU SIAEPA

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner de nouveaux représentants communaux du SIAEPA. En effet, le Maire est automatiquement désigné représentant communal au sein de la communauté de communes et les adjoints représentants suppléants au sein de la communauté de communes.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de désigner les délégués communaux de la commune de MERINCHAL au sein du SIAEPA, suite à la modification des statuts validés par délibération n°2023/49.

En conformité avec les statuts actuellement en vigueur, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal, décide :

- De nommer les délégués communaux de MERINCHAL au SIAEPA de Crocq :

Délégué titulaire

Délégué suppléant

Mr CHEFDEVILLE Daniel

Mme LABAS Odile

Cette délibération annule et retire la délibération n°2024/38.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

PROGRAMME VOIRIE 2024

Monsieur DEVESSIER expose au conseil municipal les devis du programme de voirie 2024 :

	Montant HT	Montant TTC
Colas	63 936.00 €	76 723.20 €
Eurovia	62 803.10 €	75 363.72 €

Monsieur DEVESSIER explique au conseil municipal que la différence de prix s'explique par la longueur de la route sur la portion Traslprat. En effet, Eurovia s'est arrêté à la limite de la commune alors que la COLAS a pris l'entièreté de la route jusqu'à la départementale. Ainsi le nombre de mètres linéaires pour Eurovia est de 2 890ml alors que pour la Colas nous atteignons 3 390ml. Ainsi l'entreprise Colas demeure le moins disant sur ce devis. Le choix se porte sur l'entreprise Colas pour la réalisation des travaux 2024.

Madame le Maire expose à l'assemblée un problème d'écoulement d'eau sur la route au Grammaze, en partie situé sur la partie des travaux qui doivent être réalisés. Elle demande que ce problème soit réglé avant le commencement des travaux. Monsieur DEVESSIER indique que cette reprise pourrait intervenir au mois de septembre. Plusieurs interventions sont nécessaires :

- Un écoulement d'eau avant le Mont doit être canalisé,
- Une pierre au niveau du pont de Serre doit être remise en place et tenu par des piquets en fer,
- Le tout-venant mis en place dans un virage à Truffy en direction de Baublange s'est tassé, il faut remettre de la matière,
- Des trous sont à boucher sur le chemin du Mondayraud.

Madame le Maire demande qu'une commission voirie se réunisse afin d'établir une feuille de route pour les employés des travaux à réaliser. Une commission sera organisée à la rentrée.

DECISION MODIFICATIVE

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative concernant la réaffectation d'une dépense de 2023, imputée sur un compte amortissable alors que la commune ne réalise pas d'amortissement.

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
- Vu le budget de la commune,
- Madame le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2024 :

FONCTIONNEMENT DEPENSES		
041 / 2135	EP-Source du Cher/2023	16 649.90
TOTAL		16 649.90
INVESTISSEMENT RECETTES		
041 / 21531	EP-Source du Cher/2023	16 649.90
TOTAL		16 649.90

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, décide :

- D'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT DEPENSES		
041 / 2135	EP-Source du Cher/2023	16 649.90
TOTAL		16 649.90
INVESTISSEMENT RECETTES		
041 / 21531	EP-Source du Cher/2023	16 649.90
TOTAL		16 649.90

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

SUPPRESSIONS DE POSTES

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

VU le code général de la fonction publique, et notamment l'article L313-1

VU l'avis favorable rendu par le Comité technique en date du 04/07/2024

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Compte tenu de la réussite au concours de rédacteur principal 2^{ème} classe de l'agent occupant le poste de secrétaire de mairie,

Madame le Maire propose à l'assemblée :

La suppression à compter du 01/05/2025 au tableau des effectifs d'un emploi permanent à temps complet comprenant les fonctions suivantes : secrétaire de mairie sur le grade d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère}

classe, pour 35 Heures hebdomadaires conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

La Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe chargé des fonctions de secrétaire de mairie, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

VU le code général de la fonction publique, et notamment l'article L313-1

VU l'avis favorable rendu par le Comité technique en date du 04/07/2024

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Compte tenu de l'augmentation du temps de travail de l'emploi de cantinière sur le grade d'Adjoint Technique, passant de 31h à 35h hebdomadaire,

Madame le Maire propose à l'assemblée :

La suppression à compter du 01/08/2024 au tableau des effectifs d'un emploi permanent à temps non complet comprenant les fonctions suivantes : Cantinier(ère) sur le grade d'Adjoint Technique, pour 31 Heures hebdomadaires conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des Adjoints Techniques ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

La Suppression d'un poste d'Adjoint Technique chargé des fonctions de cantinier(ère), à temps non complet à raison de 31 heures hebdomadaires.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

QUESTIONS DIVERSES

Garages Croix de Fer :

Madame le Maire informe le conseil municipal d'un devis de l'entreprise Montage Levage pour le désamiantage et remplacement des toitures des garages rue Croix de Fer. D'autres devis seront sollicités.

Rencontre Mr LECLERC :

Madame le Maire rend compte au conseil municipal de la rencontre avec Monsieur LECLERC en présence de Madame SIMON concernant la mise en vente de son immeuble sis Place Saint-Pierre. Il a fourni les documents demandés. Madame le Maire lui a expliqué que dans le cas d'une éventuelle acquisition, celle-ci passera par l'EPF.

Dans ce cadre Madame le Maire propose d'organiser une réunion en septembre-octobre sur les orientations à prendre en termes de réserve foncière, de rénovation d'habitat et création d'un logement témoin.

SAFER :

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'envoi d'un fichier par la SAFER comprenant l'ensemble des biens présumés sans maître, pour lequel un tri doit être effectué afin de cibler les parcelles potentiellement intéressantes. Ainsi la SAFER pourra lancer la procédure de biens sans maîtres sur cette sélection.

Borne recharge électrique :

Madame le Maire informe le conseil municipal de la pose, à l'automne, d'une borne de recharge électrique pour les véhicules sur les emplacements de parking situés devant les toilettes publiques. Celle-ci sera implantée dans un parterre de fleurs. Elle permettra la recharge de deux véhicules. Trois places de parking seront neutralisées.

La séance est levée à 23h15.

Mme VENTENAT Marie-Françoise
Maire

Mme GEAIX Geneviève
Secrétaire de Séance